

1- Définition

Le Club Entreprendre en Plateau Briard (CEPB) organise un Prix pour soutenir et favoriser l'entrepreneuriat ayant un impact environnemental positif. L'organisation du Prix se déroulera de mai 2023 à mars 2024

2- Objet

Le Prix de l'entrepreneuriat à impact environnemental positif a pour objet d'encourager et d'accompagner les actions et réalisations des entreprises du Plateau Briard : Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny, Villecresnes, et la commune de Varennes-Jarcy. Le prix est ouvert aux adhérents et non-adhérents du CEPB situés sur cette zone.

Ce Prix permettra de mettre en avant et d'encourager 4 structures :

3- Conditions d'inscription et d'éligibilité

Le Prix est ouvert à toute structure disposant d'un Siret et ayant un établissement sur le territoire cité en objet

L'inscription et la participation sont gratuites.

Les domaines d'éligibilité possibles sont les suivants

- Energie renouvelable et efficacité énergétique
- Gestion des déchets et économie circulaire
- Agriculture et alimentation durable
- Mobilité et transport écologique
- Gestion de l'eau et des ressources naturelles
- Biodiversité et protection des écosystèmes

Les structures candidates certifient respecter les conditions susmentionnées.

L'inscription sera conditionnée à la capacité de la structure candidate de justifier des conditions susmentionnées.

Toute structure candidate qui ne respecte pas les termes du règlement lors de son inscription sera exclue du Prix. Dans le cas où un Prix aurait été attribué à une structure candidate qui n'aurait pas respecté les règles au moment de son inscription ou pendant la durée du Prix, le CEPB exigera le retour de la récompense reçue.

La participation au Prix implique l'entière acceptation du présent règlement.

4- Modalité de participation

Le règlement est disponible sur le site du Club : [accueil - Entreprendre en Plateau Briard \(entreprendre-plateau-briard.fr\)](http://accueil-entreprendre-en-plateau-briard.fr)

Les dossiers de candidature doivent être complétés et envoyés par mail avant la date de clôture de soumission à l'adresse suivante : prix-transition@entreprendre-plateau-briard.fr

En cas de modification du dossier de candidature par la structure, seule la dernière version envoyée avant la date de clôture de soumission fera foi et sera prise en compte par le jury.

Les candidats sélectionnés devront être présents ou représentés lors de la soirée de remise des récompenses ayant lieu au premier trimestre 2024

Les informations concernant la date et le lieu de l'événement seront transmises au plus tard au mois de janvier 2024

Chaque dossier devra inclure :

- Un résumé du projet (max 300 mots)
- Une description détaillée du projet, y compris les objectifs, la méthodologie, les technologies utilisées et les résultats attendus Etc... (max. 2000 mots)
- Des illustrations, schémas ou autres supports visuels pour présenter le projet-
- Informations et documents administratives obligatoires :
 - o Nom et adresse de la structure
 - o Siret
 - o Noms, prénoms, adresses mail et téléphones du dirigeant de la structure et du responsable du dossier si différent
 - o RIB
 - o Signature précédée de la mention lu et approuvé du Dirigeant de la structure sur le présent règlement et le dossier de candidature

Un jury de pré-sélection déterminera si le dossier est réputé complet et en tiendra informé les candidats. Seuls les dossiers complets avant la date de clôture des candidatures seront pris en compte par le jury d'experts

5- Calendrier

Ouverture des inscriptions : Mai 2023

Date limite de soumission des dossiers : 15 novembre 2023

Sélection des finalistes par un jury indépendant entre le 16 novembre et le 31 janvier 2024

Présentation dossiers finalistes et remise des prix : Premier trimestre 2024

6 - Critères de sélection

Les dossiers réputés complets seront examinés par un jury de cinq personnes, composé d'experts indépendants et de membres du club. Le jury sélectionnera les finalistes. A la demande du jury, certains candidats pourront être invités à présenter leurs dossiers lors d'un rendez-vous en ligne ou en personne, avant fin janvier 2024.

Le jury examinera l'ensemble des candidatures et sélectionnera et récompensera 4 dossiers par maximum par un vote à la majorité en fonction des critères suivants :

Les critères de sélection principaux parmi les projets répondant aux domaines d'éligibilité :

Réalisme et faisabilité des actions et réalisations

Et/ou Potentiel de création d'emplois

Et/ou Capacité à sensibiliser et à impliquer les parties prenantes

Et/ou Amélioration de la performance sociale et/ou sociétale et environnementale

7- Prix

Le CEPB alloue un montant total de 4000€ttc au Prix. Ce montant sera reparti à part égale entre le nombre de lauréat retenus par le jury d'experts

Ce montant sera remis aux lauréats sur présentations de factures directement liées au actions et/ou réalisations présentées sur présentations de facture acquittées validées par un expert-comptable.

8- Confidentialité et protection des données

L'organisation du prix s'engage à respecter la confidentialité des informations et des données personnelles fournies par les participants, conformément à la législation en vigueur sur la protection des données. Les informations et les données fournies seront utilisées exclusivement dans le cadre du prix et ne seront pas divulguées à des tiers sans l'autorisation expresse des participants concernés.

Les dossiers seront intégralement détruits 6 mois après la remise du Prix.

9- Conditions générales

- Les participants doivent être les auteurs originaux du projet soumis et garantir qu'ils disposent de tous les droits et autorisations nécessaires pour participer au concours.
- Les participants s'engagent à ne pas soumettre de projets contenant des informations confidentielles ou protégées par des droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers, sauf autorisation expresse. -
- L'organisation du concours se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler le concours en cas de force majeure ou pour toute autre raison justifiée.
- Les participants autorisent l'organisation du concours à utiliser et communiquer sur leur projet dans le cadre de la promotion du concours, à condition que les droits de propriété intellectuelle des participants soient respectés.
- En soumettant leur projet, les participants acceptent les termes et conditions du présent règlement.
- Tous les candidats s'engagent à :
 - o Garantir la sincérité et la véracité des informations qu'ils fournissent, toute imprécision ou omission susceptible d'introduire un jugement erroné entraînera l'annulation du dossier de candidature
 - o Autoriser le CEPB à utiliser et diffuser les images et à accepter par avance la diffusion des photographies et vidéos pouvant être prises à l'occasion d'événement organisés par le CEPB
- Le dépôt des dossiers de candidature implique une acceptation entière et sans réserve du présent règlement.
- Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement à tout moment
- En cas de modification de ce présent règlement, les candidats en seront notifiés et devront se prononcer s'ils souhaitent se retirer du Prix. Toute personne refusant la ou les modifications intervenues ne pourra participer au Prix.

10- Modifications des dates ou annulation du Prix

En cas de force majeure ou d'événements indépendants de leur volonté les organisateurs pourront annuler ou décaler le prix à une date ultérieure.

11- Frais :

L'ensemble des frais et notamment les frais de constitutions des dossiers et les frais pour se rendre à la soirée de remise des prix, restent à la charge exclusive des participants

12- Contact

Pour toute question ou demande d'information concernant le prix, veuillez contacter l'organisation du Prix à l'adresse mail suivante : prix-transition@entreprendre-plateau-briard.fr

Date :

Signature du responsable du dossier
Ajouter la mention manuscrite

« Lu et approuvé bon pour accords »

Signature du responsable de la structure
Ajouter la mention

« Lu et approuvé bon pour accords »